



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 043-18

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 6 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 043-18

objet **RS - Passation d'un avenant n° 6 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente en matière d'accueil des gens du voyage.

Dans ce cadre, un marché a été conclu avec Saint-Nabor Services pour la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry.

Par avenant n° 3, il avait été acté une diminution de la prestation pour la gestion de l'aire d'accueil de la Boisse pendant la période de fermeture de l'aire à compter du 1^{er} avril 2016 (passage de 11 429 € mensuels à 5 700 € mensuels, soit une diminution de 5 729 € mensuels).

La réouverture de l'aire d'accueil étant programmée début mai 2018, il est nécessaire de rétablir par avenant le montant de la prestation de gestion de cette aire à son niveau initial, soit 11 429 € mensuels, à compter du 1^{er} mai 2018, ce qui conduit au montant de marché suivant :

	€ nets
Montant initial du marché sur 4 ans (du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2019)	795 188
Montant du marché suite aux avenants 1, 2, 3, 4, 5 et 6	686 466

Vu les statuts de Chambéry métropole-Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour la préparation, la passation, la signature l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry et ses avenants,

Vu le budget 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 6 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 043-18

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 6 au marché n° F15019 relatif au service de gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et de 11 terrains familiaux dans l'agglomération de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20856H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20856H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018